

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	EXTRAIT DU DES DÉLIBÉRATIONS SIVOS MBT	Envoyé en préfecture le 02/04/2024 Reçu en préfecture le 02/04/2024 Publié le ID : 078-257802413-20240327-2024032702-DE
Nombre de membres En exercice : 6 Présents : 5 Votants : 5	L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE Le MERCREDI 27 MARS à 18h00	
Date de convocation : 18/03/2024 Date d'affichage : 29/03/2024	Le Conseil syndical SIVOS MBT, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Mme Patricia SADO Étaient présents : Mmes Basquin, Descombes, Poelaert, Remion, Sadoc, Absent non excusé: M Leconte	
Délibération 20240327-02	Secrétaire de séance : Denise POELAERT	

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Présidente étant sorti de la salle, Madame DESCOMBES présente le Compte administratif 2023 de la commune, dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion du SGC Rambouillet, soit :

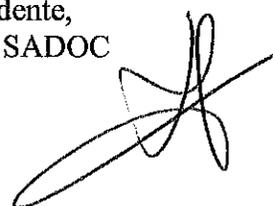
- En section de fonctionnement :		
Dépenses de fonctionnement :	- 153 999,45 €	
Recettes de fonctionnement :	+ 189 755,97 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		+ 35 756,52 €
Report en fonctionnement n-1	+ 67 931,22 €	
Soit un résultat à fin 2023 de	+ 103 687,74 €	
- En section d'investissement :		
Dépenses d'investissement :	- 32 580,76 €	
Recettes d'investissement :	+ 8 635,59 €	
<i>Résultat de l'exercice :</i>		- 23 945,17 €
Report en investissement n-1	- 8 218,77 €	
Soit un résultat à fin 2023 de	- 32 163,94 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte administratif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

La présidente,
Patricia SADO



Certifié exécutoire
par affichage le 29/03/2024
et transmission à la Sous-préfecture le 29/03/2024

Comité Syndical du SIVOS MBT, le 27 mars 2024
Délibération 20240327-02